


SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT		
Identificateur/Fabricant du produit: 		FICHE SIGNALÉTIQUE
The W.W. Henry Company 400 Ardex Park Drive Aliquippa, PA 15001 U.S.A. Tél: (724) 203-8499		Utiliser en cas d'urgence seulement: CHEM-TEL – 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)
Identificateur du produit/Nom commercial: <i>Henry 422 Premium Vinyl-Backed Flooring Adhesive</i> (Adhésif pour plancher à endos en vinyle)		Indice de risque SIMD: SANTÉ = *2 INFLAMMABILITÉ = 1 RÉACTIVITÉ = 0 4 = Risque grave 3 = Risque sérieux 2 = Risque modéré = Risque léger 0 = Risque minime * = Chronique
		Classification SIMDUT: D2B – Matières toxiques ayant d'autres effets toxiques
DÉNOMINATION CHIMIQUE Sans objet	FAMILLE CHIMIQUE Non disponible	FORMULE CHIMIQUE Sans objet
APPELLATION COMMERCIALE ET SYNONYMES Henry® 422	POIDS MOLÉCULAIRE Sans objet	UTILISATION DE LA MATIÈRE Adhésif au latex.

SECTION 2 – INGRÉDIENTS DANGEREUX/COMPOSITION CHIMIQUE						
Ingrédients dangereux	Numéros C. A. S.	% (poids)	OSHA PEL		ACGIH TLV	
			TWA	STEL	TWA	STEL
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère, hydrotraitée	64742-53-6	1 - 5	N/D	N/D	N/D	N/D
Phénoxyéthanol	122-99-6	1 - 5	N/D	N/D	N/D	N/D
Éther de diéthylèneglycol et de monophényle	104-68-7	0.1 – 1.0	N/D	N/D	N/D	N/D
Ce produit ne contient PAS d'amiante.						
Cette matière est classée comme étant dangereuse selon la réglementation OSHA (29CFR 1910.1200).						

SECTION 3 – IDENTIFICATION DES DANGERS
En cas d'urgence Pâte épaisse (liquide) blanc cassé ayant une douce odeur de solvant. Cause une irritation des yeux. Risque de causer une irritation de la peau. Risque de causer des maux de tête, la somnolence ou autres effets nocifs sur le système nerveux central. Contient une matière qui risque de causer des lésions rénales.
EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:
Voies d'exposition: Yeux, peau, ingestion et inhalation.
Organes cibles: Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système digestif.

SECTION 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS (Suite)	
Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë):	
<u>Inhalation:</u> Risque de causer l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation de concentrations plus élevées risque de causer des étourdissements, la somnolence, la perte de coordination et d'autres effets nocifs sur le système nerveux central.	
<u>Peau:</u> Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation.	
<u>Yeux:</u> Le contact direct avec les yeux risque de causer une irritation grave.	
<u>Ingestion:</u> Risque de causer l'irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure des étourdissements, la somnolence, une perte de coordination et autres effets nocifs sur le système nerveux central. L'ingestion de grandes quantités risque de causer des lésions rénales.	
Effets de l'exposition à long terme (chronique):	
Une exposition cutanée prolongée ou à répétition risque de causer une irritation plus prononcée, l'assèchement et le craquellement de la peau (dermatite).	
Maladies aggravées par l'exposition: Affections cutanées, troubles de la vue, ou trouble respiratoire, déjà existants.	Cancérogénicité: Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques».
Autres dangers importants: Voir Section 11 «Renseignements toxicologiques» pour plus de renseignements.	Effets environnementaux potentiels: Voir Section 12 « Renseignements écologiques ».

SECTION 4 – PREMIERS SOINS
<u>Inhalation:</u> En cas d'inhalation, déplacer la victime à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<u>Contact cutané:</u> Laver la peau avec du savon doux et beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<u>Contact oculaire:</u> Rincer les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 10 à 15 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.
<u>Ingestion:</u> NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

SECTION 5 – MARCHÉ À SUIVRE EN CAS D'INCENDIE		
Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité:		
Le produit n'est pas inflammable en conditions normales d'utilisation. Cependant, cette matière peut s'enflammer par une chaleur extrême ou les flammes. Les vapeurs plus lourdes que l'air s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les contenants fermés peuvent éclater s'ils sont exposés à une chaleur extrême ou aux flammes, en raison d'une accumulation de pression interne.		
Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200):		
Ininflammable.		
Point d'éclair (Méthode): > 93,3°C / > 210°F (Setaflash Closed Tester)	Limite d'inflammabilité inférieure (% selon le volume): Non disponible	Limite d'inflammabilité supérieure (% selon le volume): Non disponible
Température d'auto-inflammation: N/D	Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et autres vapeurs ou gaz toxiques communs à une dégradation thermique des composants organiques.	
Sensibilité aux chocs: Normalement pas sensible	Sensibilité aux décharges électrostatiques: Normalement pas sensible	
Moyens d'extinction adéquats: Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse ou eau pulvérisée.		
Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies: Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposés à la fumée. Éviter de répandre le liquide en combustion avec l'eau pulvérisée utilisée aux fins de refroidissement.		

SECTION 6 – REJETS ACCIDENTELS**Précautions personnelles:**

Porter un équipement de protection personnelle durant le nettoyage. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié et spécialement lorsqu'une exposition à la vapeur, à la poussière ou à la fumée est une possibilité. Référence à la Section 8 «CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE» pour plus de renseignements sur l'équipement de protections personnelle adéquat.

Déversement/Nettoyage:

Ventiler les lieux du déversement. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Contenir la matière pour éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, et les étendues d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Les résidus, même détremvés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Précautions environnementales:

Éviter que la matière déversée s'infilte dans l'atmosphère ou dans les égouts ou les eaux souterraines.

Marche à suivre spéciale en cas de déversement :

Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8002).

Quantité rapportable DOT/CERCLA (RQ): Aucune rapportée.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Manutention sécuritaire:**

Porter un équipement de protection adéquat lors de la manutention. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Une formation sur les risques potentiels par la vapeur, la poussière ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des agents oxydants et autres matières incompatibles. Éviter et contrôler les opérations génératrices de concentrations élevées de vapeurs ou de poussières. Garder les contenants fermés hermétiquement lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver à fond après la manutention.

Exigences en matière d'entreposage:

Entreposer dans un endroit frais (température inférieure à 32.2°C / 90°F), sec et bien ventilé. Interdire de fumer dans le secteur. Protéger contre les dommages.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE**Mesures d'ingénierie:**

Utiliser avec une ventilation adéquate. Utiliser une ventilation transversale naturelle, à la source (mécanique) et/ou une ventilation générale afin de respecter les exigences en matière de TLV.

Équipement de protection personnelle:

Protection respiratoire: Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur pour vapeurs organiques homologué NIOSH.

Protection de la peau et autre équipement de protection: Gants imperméables à la matière pour éviter le contact avec la peau. Obtenir les conseils de fournisseurs de gants. Utiliser un équipement de protection s'il y a risque d'exposition au produit. Fournir une douche oculaire et une douche de sécurité à proximité des lieux de travail.

Protection oculaire/visage: Porter des lunettes de sécurité afin d'éviter que le produit puisse entrer en contact avec les yeux.

Limites d'exposition permises:

Voir Section 2 pour chacun des ingrédients.

Hygiène personnelle:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs/poussières. Éviter de manger, de boire ou de fumer dans le secteur de travail. Nettoyer tout équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Forme physique:**

Pâte (liquide)

Odeur et apparence:

Pâte épaisse, blanc cassé avec douce odeur de solvant.

Seuil de l'odeur:

N/D

Densité (eau = 1):

1,35

Pression de vapeur:

N/D

Densité de vapeur (Air=1):

>1

Taux d'évaporation: N/D	Point d'ébullition: 100°C / 212°F	Point de fusion/congélation: N/D	Solubilité dans l'eau: 100%
SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)			
% de matière volatile par volume: N/D	pH: 8 - 9	Coefficient de partage huile/eau: N/D	Dimensions des particules: N/D
% de matière volatile par poids: 4	Poids/Gallon: 11,2 lbs (eau=8,3 lbs)	Composés organiques volatils (VOC): 54 g/L	

SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ
Réactivité et stabilité: Stable selon les conditions recommandées de manutention et d'entreposage prescrites.
Polymérisation: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter: Températures supérieures à 32.2°C / 90°F.
Matières à éviter: Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux: Aucun connu. Se reporter aux « Produits de combustion dangereux » dans la Section 5.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES		
Données toxicologiques: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.		
<u>Ingrédients:</u>	<u>DL₅₀ (voie, espèces):</u>	<u>CL₅₀ (espèces):</u>
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère hydrotraitée	Non disponible	Non disponible
Phénoxyéthanol	1 260 mg/kg (orale, rat); 14 422 mg/kg (cutané, lapin)	Non disponible
Éther de diéthylèneglycol et de monophényle	2 140 mg/kg (orale, rat); 2 120 µL/kg (cutané, lapin).	Non disponible
Cancérogénicité: Aucun des ingrédients n'est inscrit dans les listes des produits cancérogènes du CIRC, de l'ACGIH, OSHA ou NTP.		
Tératogénicité, mutagénicité, autres effets sur la reproduction: Aucun connue.		
Sensibilisation à la matière: Aucune connue.	Matières synergiques: N/D	
Propriétés irritantes: Modérée à grave		
Pour plus de détails, se reporter à la Section 3.		

SECTION 12 – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES
Effets environnementaux: Éviter que le produit s'infilte dans les drains ou les étendues d'eau ou se dépose dans un endroit où il peut affecter le sol ou les eaux de surface. Éviter que le produit s'infilte dans l'environnement.
Caractéristiques environnementales importantes: N/D
Toxicité aquatique: N/D

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Manutention et entreposage lors de l'élimination:
Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

SECTION 13 – ÉLIMINATION DES DÉCHETS (suite)

Méthodes d'élimination:
Les contenants fermés hermétiquement doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA:
Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14 – RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Renseignements sur le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (TMD) au Canada:
Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre au Canada.

Renseignements US DOT 49 CFR:
Ce produit n'est pas réglementé pour le transport terrestre aux États-Unis.

SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Canada:
Renseignements SIMDUT:
Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte les critères de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se reporter à la Section 1 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la présente fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

Renseignements CEPA:
Tous les ingrédients sont inscrits sur la DSL.

États-Unis:
Renseignements TSCA:
Tous les ingrédients sont inscrits sur l'inventaire TSCA.

Quantité reportable DOT/CERCLA (RQ): Aucune rapportée

SARA TITLE III:
Sec. 313, Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas soumise aux exigences de divulgation TSCA puisqu'elle ne contient aucun composant toxique en concentration supérieure à l'exigence minimale.

California Proposition 65:
Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou tout autre effet nocif sur la reproduction.

New Jersey Hazardous Substance Lists:
Ce produit contient les substances suivantes devant être divulguées sur l'étiquette du produit:

Nom chimique	No. CAS	New Jersey Hazardous Substance
Distillat de pétrole, fraction naphénique légère hydrotraitée)	64742-53-6	Non
Phénoxyéthanol	122-99-6	Non
Éther de diéthylèneglycol et de monophényle	104-68-7	Non

SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS		
Préparée par: The W.W. Henry Company	Numéro de téléphone: (724) 203-8499	Date de préparation: 21 août 2008
Références: <ol style="list-style-type: none"> 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2005. 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche août 2005. 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCIInfoWeb 2005 (Chempendium et RTECs). 4. Fiche signalétique du fabricant. 5. US EPA Title III List of Lists – version du 27 janvier 2005. 6. California Proposition 65 List – version du 19 août 2005. 		
Légende: ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists CAS = Chemical Abstract Service CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 CFR = Code of Federal Regulations (É.-U.) DOT = Department of Transport (É.-U.) DSL = Domestic Substance List EPA = Environmental Protection Agency (É.-U.) IARC = International Agency for Research on Cancer N/D = Non disponible NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health NTP = National Toxicology Program (É.-U.) OSHA = Occupational Safety and Health Administration (É.-U.) PEL = Permissible Exposure Limit RCRA = Resource Conservation and Recovery Act S/O = Sans objet SARA = Superfund Amendments & Reauthorization Act SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail STEL = Short-term Exposure Limit TLV = Threshold Limit Value TSCA = Toxic Substances Control Act TWA = Time Weighted Average		
<p>Les renseignements inscrits dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manipulent ou qui utilisent ce produit. Ils ont été préparés de bonne foi par un personnel compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention choisies ne sont pas contrôlables, ce qui peut modifier ou ajouter d'autres éléments à la présente. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsqu'on travaille avec toute matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.</p> <p>Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.</p>		

Fin du document